Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20261110-20261102-DE

MAIRIE
DE

Allineuc
En Côtes d'Armor

22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 10 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 10 Novembre à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLÉE, Katia CARRÉE, Alexis GOUYETTE et Valentine DUBOIS

Absents excusés : Maïwenn COTILLARD (pouvoir à V. DUBOIS), Rosemary GOUJON (pouvoir à K. CARRÉE) & Nicolas LE CHANU (pouvoir à S. SOMMIER)

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – XI – 02

Objet : Bâtiments communaux : carottage du vide-sanitaire de la résidence le Mézel et réfection d'une rosace de la chapelle de Kergonan

L'adjoint aux bâtiments communaux, Monsieur Guy BURLOT, rappelle que le vide sanitaire de la résidence le Mézel est régulièrement plein d'eau ce qui expliquerait, probablement, la survenue d'humidité dans les étages supérieurs. Aussi, l'élu présente à l'assemblée le devis de carottage établit par l'entreprise Sols & Sciages (Cavan) qui prévoit 16 carottages de diamètre 160 pour un montant total HT de 2 080,00 €.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour et aucune contre (absence momentanée de M. Yohann HERVO),

VALIDE le devis de la société Sols & Sciages (Cavan), d'un montant HT de 2 080,00 €, pour la réalisation de carottages dans le vide sanitaire de la résidence le Mézel.

Monsieur BURLOT énonce aux membres élus que la rosace de la chapelle de Kergonan est en mauvais état et mériterait d'être remplacée. Monsieur Nicolas BENEDICT (Merléac) propose un devis de 1 846,00 € HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour et aucune contre (absence momentanée de M. Yohann HERVO),

VALIDE le devis de Monsieur Nicolas BENEDICT (Merléac), d'un montant HT de 1 846,000 €, pour le remplacement de la rosace de la chapelle de Kergonan.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20261110-20261102-DE

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 13/11/2026
Publication le 13/11/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)